

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 103 du Centre administratif de Roberval et par visioconférence, ce 13^e jour de décembre 2022, à 19 h, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente;
M^{me} Mireille Tremblay, vice-présidente;
M^{me} Marie-Claude Néron;
M^{me} Chantale Nadeau;

MEMBRES DU PERSONNEL

M. Jean-Michel Cossette;
M^{me} Mélanie Jobin;
M^{me} Audrey Piquette;
M^{me} Chantale Simard;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. André Desmarquis;
M. Daniel Gauthier;
M^{me} Marie-Eve Sasseville;
M^{me} Maryse Perron Chartier;

Visioconférence :

M^{me} Annie Girard, membre parent;
M^{me} Flavie Tremblay, membre du personnel;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absences :

M. Joël Tremblay, membre du personnel;
M^{me} Zoé Paradis, membre de la communauté.

Invitée :

M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 2 décembre 2022 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

2. Mot de bienvenue

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

CA-0377-12-22

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Néron et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- 8.6. Rapport de la protectrice de l'élève sans recommandations – Dossier CSPB 2022-23-01;
- 10.10. Autorisation de mandater le Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements de réseautique et de logiciels réseau.

A D O P T É

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour.

M^{me} Mélanie Jobin, membre du personnel, et M^{me} Marie-Claude Néron, membre parent, déclarent leur conflit d'intérêts pour le point 8.6 concernant le rapport de la protectrice de l'élève sans recommandations – Dossier CSPB 2022-23-01.

M. Patrice Boivin déclare son conflit d'intérêts pour le point 10.5 concernant la démarche annuelle d'évaluation de la performance de la direction générale.

5. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration**6.1. Comité de vérification**

Le procès-verbal de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue le 28 novembre 2022 est déposé à titre informatif. M. André Desmarquis, président du comité, présente les points discutés. Il attire l'attention des membres sur les états financiers et la réserve qui est faite

par l'auditeur externe. Il ajoute que les services d'appoint sont déficitaires tels que cafétérias, transport du midi et services de garde.

6.2. Comité des ressources humaines

Le procès-verbal de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 16 novembre 2022 est déposé à titre informatif. M^{me} Mireille Tremblay, présidente du comité, présente les points discutés.

6.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

6.4. Comité de révision

Il n'y a rien à signaler.

6.5. Comité de gouvernance des ressources informatiques

Il n'y a rien à signaler.

6.6. Comité des ressources éducatives

Le compte rendu de la rencontre du comité des ressources éducatives qui s'est tenue le 18 octobre 2022 est déposé à titre informatif.

6.7. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

M^{me} Janot Pagé Kroft informe les membres que les soumissions pour la construction du nouveau bâtiment seront déposées ce soir. Elle fait part également que le rapport financier a été présenté et qu'il y a eu nomination d'une nouvelle présidente du CA, soit M^{me} Stéphanie Gaudreault.

7. Présentation ou information au conseil d'administration

7.1. Affaires découlant du procès-verbal du 18 octobre 2022

Les affaires découlant du procès-verbal du 18 octobre 2022 sont déposées à titre informatif.

7.2. Affaires découlant du procès-verbal du 25 octobre 2022

Les affaires découlant du procès-verbal du 25 octobre 2022 sont déposées à titre informatif.

7.3. Affaires découlant du procès-verbal du 15 novembre 2022

Les affaires découlant du procès-verbal du 15 novembre 2022 sont déposées à titre informatif.

7.4. Correspondance

La liste de correspondance pour la période du 13 octobre 2022 au 7 décembre 2022 est présentée à titre informatif.

7.5. Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence pour la période du 19 octobre 2022 au 13 décembre 2022 est présenté à titre informatif.

7.6. Rapport de la direction générale

Le rapport de la direction générale pour la période du 13 octobre 2022 au 7 décembre 2022 est présenté à titre informatif.

7.7. Reddition de comptes

La reddition de comptes est déposée à titre informatif.

7.8. Bilan du Plan d'engagement vers la réussite

Il n'y a rien à signaler.

7.9. Ici on trace des voies d'avenir – Les bons coups (octobre et novembre 2022)

Les bons coups des établissements pour les mois d'octobre et novembre 2022 sont déposés à titre informatif.

7.10. Présentation et dépôt du rapport financier au 30 juin 2022

La présentation et le dépôt des états financiers 2021-2022 ont été effectués par M. Vincent Duguay et M^{me} Annik Lafleur de la firme comptable Mallette, auditeur indépendant, au comité de vérification du 28 novembre 2022.

Le rapport financier 2021-2022 officiel, portant la signature électronique 2755709081, a été expédié au ministère de l'Éducation du Québec le 14 octobre 2022. M^{me} Chantale Rivard en fait la présentation.

Les résultats aux états financiers sont de (636 048,96 \$) (déficit) et le surplus accumulé de 5 429 992,65 \$ se détaille comme suit :

Valeur comptable nette des terrains :	994 350,15 \$
Surplus accumulé pour fins d'appropriation :	4 435 642,50 \$
TOTAL	5 429 992,65 \$

7.11. Lignes directrices concernant les frais de déplacement et autres frais inhérents remboursables aux membres du conseil d'administration

Le point 7.11 est reporté à une séance ultérieure.

8. Agenda de consentement

Sur motion dûment proposée par M. Daniel Gauthier, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

8.1. Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2022

CA-0378-12-22

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 18 octobre 2022 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

8.2. Adoption du procès-verbal du 25 octobre 2022

CA-0379-12-22

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 25 octobre 2022 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

8.3. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2022

CA-0380-12-22

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 15 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

8.4. Modification de la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire

ATTENDU la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire actuellement en vigueur;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à ladite politique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents en date du 21 novembre 2022;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion le 6 décembre 2022;

ATTENDU les commentaires reçus :

Comité de parents :

« *QUE le comité de parents accepte le projet de modification de la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire.* »

Comité consultatif de gestion :

Une modification a été demandée au niveau du libellé de la définition de la distance entre l'adresse principale de l'élève et l'école.

En conséquence,

CA-0381-12-22

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire adopte les modifications à la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire telles que présentées;

QU'une copie de ladite politique soit transmise au comité de parents

ADOPTÉ

8.5. Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026

ATTENDU l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (1^{er}, 2^e et 3^e alinéa) qui stipule que chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU les modifications apportées au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres du comité consultatif de gestion le 8 novembre 2022;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents le 21 novembre 2022 en vertu de l'article 193, 2^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique et le report de ladite consultation à la rencontre du 12 décembre 2022 en raison de certains questionnements;

ATTENDU les réponses fournies par le Service du secrétariat général aux questions soulevées par le comité de parents;

ATTENDU le commentaire suivant reçu du comité de parents suite à la rencontre du 12 décembre 2022;

QUE le comité de parents accepte le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 tel que présenté.

ATTENDU la consultation effectuée auprès des municipalités et des MRC du territoire du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les correspondances reçues de certaines municipalités nous informant qu'elles ne souhaitaient émettre aucun commentaire quant au plan proposé;

En conséquence,

CA-0382-12-22

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

8.6. Rapport de la protectrice de l'élève sans recommandations – Dossier CSPB 2022-23-01

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU une plainte formulée par un parent à la responsable du cheminement des plaintes le 14 novembre 2022;

ATTENDU que le parent s'est adressé à la protectrice de l'élève puisqu'il était insatisfait de la décision du directeur général;

ATTENDU le rapport acheminé par la protectrice de l'élève au parent dans lequel elle n'émet aucune recommandation;

En conséquence,

CA-0383-12-22

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets prenne acte du rapport de la protectrice de l'élève pour le dossier CSPB 2022-23-01.

A D O P T É

9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

10. Dossiers nécessitant une décision

10.1. Approbation concernant l'affectation des surplus 2021-2022 des établissements

ATTENDU l'article 96.24 de la LIP qui stipule qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire, mais que toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite;

ATTENDU l'article 110.13 de la LIP qui stipule que l'article 96.24 s'applique également aux centres;

ATTENDU que le surplus des écoles s'élève à 78 287 \$ pour 2021-2022, que celui des centres de la formation générale des adultes s'élève à 1 171 444 \$ et que celui du centre de la formation professionnelle, incluant le Service aux entreprises, s'élève à 642 638 \$;

ATTENDU que certains établissements sont en surplus et d'autres en déficit;

ATTENDU que le budget initial 2022-2023 est déficitaire de 793 452 \$;

ATTENDU que la limite d'appropriation des surplus accumulés, en tenant compte des surplus au 30 juin 2021, se situe à 841 931 \$ pour 2022-2023;

ATTENDU les écoles dont les résultats sont déficitaires;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de répartition des ressources le 23 novembre 2022 et sa recommandation à l'effet que les surplus des établissements deviennent ceux du Centre de services scolaire pour l'année 2021-2022;

ATTENDU la consultation effectuée, par courriel, auprès du comité consultatif de gestion du 23 au 25 novembre 2022 et les commentaires reçus;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de vérification le 28 novembre 2022 et sa recommandation à l'effet que les surplus des établissements deviennent ceux du Centre de services scolaire pour l'année 2021-2022, incluant ceux du centre de formation professionnelle, et ce, afin de privilégier l'équité pour tous les établissements du centre de services scolaire.

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Nadeau et RÉSOLU unanimement :

QUE les surplus 2021-2022 des établissements deviennent ceux du centre de services scolaire.

ADOPTÉ

10.2. Appel d'offres : Mandat d'audit externe pour les exercices financiers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025

ATTENDU l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que :

Pour chaque année financière, le centre de services scolaire nomme parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire. Le ministre peut préciser le mandat applicable à l'ensemble des vérificateurs des centres de services scolaires;

ATTENDU l'approbation du comité de vérification sur le processus effectué;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le SEAO pour l'octroi du contrat cité en objet;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 9 décembre 2022, à 10 h;

ATTENDU l'analyse de l'unique soumission, à savoir :

Mallette S.E.N.C.R.L.	201 825 \$	plus les taxes applicables
-----------------------	------------	----------------------------

ATTENDU que l'unique soumissionnaire est conforme;

ATTENDU que l'audit ne se fait qu'une seule fois pendant le contrat de trois ans et que le montant de 201 825 \$ risque d'être inférieur au final;

ATTENDU que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public justifie de ne pas être retourné en appel d'offres public en raison du bassin restreint de firmes comptables sur le territoire du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et du fait que le prix soumissionné a été jugé être selon les coûts du marché actuel;

En conséquence,

CA-0385-12-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Flavie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le mandat d'audit externe pour les exercices financiers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 à l'unique soumissionnaire, soit Mallette S.E.N.C.R.L. au montant de 201 825 \$, plus les taxes applicables;

QUE la direction du Service des ressources financières soit autorisée à signer les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

10.3. Entérinement de la décision de la direction générale concernant une recommandation du comité de répartition des ressources (CRR-05-11-22)

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 1^{er} novembre 2022;

ATTENDU la recommandation émanant du comité de répartition des ressources par la résolution CRR-05-11-22;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 8 novembre 2022;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, cette recommandation du comité de répartition des ressources est acceptée par la direction générale et entérinée par le conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0386-12-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Néron et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine la décision de la direction générale quant à l'acceptation de la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

CRR-05-11-22 : MESURE N^o 11024 ACQUISITION MATÉRIEL DES CLASSES DE MATERNELLE 4 ANS A TEMPS PLEIN POUR 2022-2023

QU'un montant de 4 000 \$ soit octroyé à la nouvelle classe de maternelle 4 ans à temps plein et que le solde de 7 000 \$ soit réparti de façon égale entre les classes de maternelle 4 ans en continu (soit 7 000 \$/18 = 389 \$).

ADOPTÉ

10.4. Acceptation du rapport annuel 2021-2022

ATTENDU l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3) relatif au rapport annuel;

En conséquence,

CA-0387-12-22

il est PROPOSÉ par M. André Desmarquis et RÉSOLU unanimement :

QUE le rapport annuel 2021-2022 soit accepté tel que présenté;

QU'une copie soit transmise au ministère de l'Éducation du Québec.

ADOPTÉ

M. Patrice Boivin se retire de la séance puisqu'il est en conflit d'intérêts pour le point suivant.

10.5. Approbation de la démarche annuelle d'évaluation de la performance de la direction générale

ATTENDU la démarche annuelle d'évaluation de la performance de la direction générale;

ATTENDU la proposition du comité des ressources humaines de modifier la composition du comité d'évaluation afin d'y inclure le membre de la communauté ayant une expertise en gestion des ressources humaines;

ATTENDU le mandat du comité d'évaluation de procéder à la préparation de l'évaluation et de ses critères et d'en faire la proposition au comité des ressources humaines;

ATTENDU la nature confidentielle de l'évaluation et de l'outil utilisé;

En conséquence,

CA-0388-12-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le conseil d'administration mandate la présidente pour diriger la démarche annuelle d'évaluation de la performance de la direction générale et pour procéder à la rencontre annuelle d'évaluation;

QUE le nouveau comité d'évaluation soit composé de la présidence, de la vice-présidence ainsi que d'un membre du comité des ressources humaines avec un profil en ressources humaines;

QUE la présidente fasse un rapport au conseil d'administration du résultat de l'évaluation annuelle de la direction générale à la séance du 20 juin 2023.

A D O P T É

M. Patrice Boivin reprend part à la séance.

10.6. Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse vécue les années passées, par le regroupement de certains centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

ATTENDU qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2023-2024, selon les avis reçus;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des PHARES a accepté de représenter les centres de services scolaires membres du regroupement auprès de la firme de conseillers en gestion de risques Gestion Turcot & Associés Inc.;

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

ATTENDU l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

ATTENDU la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de cinq ans, soit un an ferme et quatre années d'option;

ATTENDU que l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

ATTENDU que les contrats actuellement en vigueur en sont à leur première année d'option et donc que trois autres années d'option sont possibles;

ATTENDU que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois ans;

ATTENDU que le projet d'assurance autogérée actuellement en préparation par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) et la possibilité pour les membres du regroupement d'y adhérer dès le 1^{er} juillet 2023 pour les portefeuilles en responsabilité civile et professionnelle;

En conséquence,

CA-0389-12-22

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

DE RENOUVELER l'adhésion du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets au regroupement d'achat des centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2023-2024, pour les portefeuilles d'assurance automobile, biens et délits;

DE RENOUVELER l'adhésion du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets au regroupement d'achat des centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2023-2024, pour les portefeuilles d'assurances en matière de responsabilité civile et responsabilité professionnelle, sous réserve de la possibilité d'adhérer au programme d'assurance autogérée que pourrait mettre en place la FCSSQ;

DE MANDATER la firme Gestion Turcot & Associés Inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec les firmes de courtage actuelles en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des centres de services scolaires du regroupement concerné, le tout adapté à la situation qui prévaut relativement au projet d'assurance autogérée de la FCSSQ et selon le choix de chaque membre du regroupement d'y participer ou non;

DE MANDATER le Centre de services scolaire des PHARES pour réaliser le cas échéant, l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de service scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celui-ci pour le présent mandat;

DE S'ENGAGER à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme *Gestion Turcot & Associés Inc.*, soit :

- de renouveler avec les firmes actuelles ou;
- d'octroyer un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de cinq ans, soit un an ferme et quatre années d'option avec la ou les firme(s) déterminée(s) à la suite d'un appel d'offres public pour l'ensemble des centres de services scolaires participant au regroupement;

D'AUTORISER M^e Annie Tremblay, directrice du Service du secrétariat général et des communications, à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ

10.7. Mandat à un consultant externe pour le regroupement des assurances

ATTENDU l'engagement pris par le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets par la résolution numéro CA-0389-12-22 de renouveler son adhésion au regroupement d'achat d'assurances de dommages des centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17;

ATTENDU l'offre de services déposée le 2 novembre 2022 par la firme de conseillers en gestion de risques *Gestion Turcot & Associés Inc.* auprès des membres du regroupement d'achat;

ATTENDU l'analyse de cette offre de services effectuée par les membres du regroupement lors d'une réunion tenue le 21 novembre 2022;

En conséquence,

CA-0390-12-22

il est PROPOSÉ par M. André Desmarquis et RÉSOLU unanimement :

DE RENOUELER le mandat de la firme de conseillers en gestion de risques *Gestion Turcot & Associés Inc* pour assister le regroupement des centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 dans le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2023-2024, et ce, selon les termes indiqués à l'offre de services.

ADOPTÉ

10.8. Modification de la Politique relative aux modifications à l'horaire régulier

ATTENDU la Politique relative aux modifications à l'horaire régulier actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, adoptée sous le numéro de résolution CA-0243-02-22;

ATTENDU les modifications apportées à la politique;

ATTENDU la présentation de ces modifications lors de la rencontre du comité consultatif de gestion tenue le 6 décembre 2022;

En conséquence,

CA-0391-12-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Sasseville et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications proposées à la Politique relative aux modifications à l'horaire régulier telles que présentées.

A D O P T É

10.9. Modification de la Politique relative au télétravail

ATTENDU la Politique relative au télétravail actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, adoptée sous le numéro de résolution CA-0064-12-20;

ATTENDU les modifications apportées à la politique;

ATTENDU la présentation de ces modifications lors de la rencontre du comité consultatif de gestion tenue le 6 décembre 2022;

En conséquence,

CA-0392-12-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications proposées à la Politique relative au télétravail.

A D O P T É

10.10. Autorisation de mandater le Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements de réseautique et de logiciels réseau

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales souhaite procéder au lancement d'un appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition d'équipements de réseautique et de logiciels réseau, dont le mandat d'achat est CAG 2022-7512-50;

ATTENDU que le contrat est lié aux infrastructures et différents appareils de communication filaire entre les établissements du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que le Centre de services scolaire doit sécuriser les équipements de communication en raison de leur désuétude versus les obligations liées aux quinze (15) mesures de sécurité;

ATTENDU que le contrat est d'une durée de 5 ans (60 mois), soit du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2026 avec deux options de renouvellement, du 1^{er} mars 2026 au 29 février 2028;

ATTENDU que le mandat d'achats CAG 2022-7512-50 fait partie du plan d'investissement numérique du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que le mandat d'achats CAG 2022-7512-50 fait partie du projet du Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI) du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU n° 135 du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;

En conséquence,

CA-0393-12-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Jobin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adhère au mandat d'achats regroupés CAG 2022-7512-50;

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la direction du Service des ressources informatiques à agir comme représentant du Centre de services scolaire concernant tous les aspects reliés au dossier dans le mandat d'achats CAG 2022-7512-50 en lien avec les équipements de réseautique et de logiciels réseau;

QUE le Centre de services scolaire autorise la direction du Service des ressources informatiques à signer tout document et toute autorisation en lien avec ce contrat à commandes et à signer les factures.

ADOPTÉ

11. Affaires nouvelles

11.1. Rappel concernant les demandes pour absence ou présence en visioconférence pour les séances du conseil d'administration

M^{me} Janot Pagé Kroft rappelle aux membres de s'adresser directement à elle pour faire autoriser leur participation à distance à une séance du conseil d'administration et de l'aviser en cas d'absence. Elle demande également de placer M^e Annie Tremblay en copie conforme puisque cette dernière doit en être informée.

12. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 14 février 2022, à 19 h, au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

13. Évaluation de la rencontre

Les membres ont rempli le formulaire d'évaluation de façon virtuelle.

14. Levée de la séance

CA-0394-12-22

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 50.

ADOPTÉ

La présidente,

La secrétaire générale,

Janot Pagé Kroft

Annie Tremblay, avocate